

CONTRAT DE PERFORMANCE
DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

**Entente de réinvestissement intervenue
entre le ministère de l'Éducation et l'Université du Québec à Chicoutimi**

PRÉAMBULE

En juin 1999, les universités québécoises ont été conviées à un important chantier visant à renouveler les perspectives d'avenir de l'institution universitaire.

La démarche proposée s'articulait autour de trois volets : une politique des universités faisant état des attentes et des engagements du gouvernement à l'égard des universités; un plan de réinvestissement traduisant le niveau de financement que le gouvernement entendait consacrer aux établissements universitaires; enfin, une politique de financement servant à répartir de manière transparente et équitable l'ensemble des ressources financières mises à la disposition des universités par l'État.

Nous en sommes aujourd'hui au terme de cette démarche. En effet, le gouvernement du Québec adoptait, le 2 février 2000, la Politique québécoise à l'égard des universités. Deux mois plus tard, à l'occasion du Discours sur le budget 2000-2001, et dans la foulée du consensus du Sommet du Québec et de la jeunesse, le ministre des Finances annonçait le réinvestissement d'une somme de 1 milliard de dollars dans le domaine de l'éducation au cours de la période triennale de 2000-2001 à 2002-2003, dont 600 millions pour les universités. À compter de l'année 2002-2003, c'est une somme récurrente additionnelle de 300 millions de dollars qui sera consacrée à ces établissements. Enfin, en décembre 2000, le ministre de l'Éducation rendait publique la Politique québécoise de financement des universités, qui établit les principes d'une nouvelle formule de partage des ressources entre ces établissements.

Le contrat de performance est l'instrument par lequel l'université et le ministre de l'Éducation s'associent dans la mise en œuvre du réinvestissement accordé par le gouvernement. Dans le contrat de performance, l'université précise au ministre les objectifs, les projets, les cibles et les indicateurs de suivi qu'elle se donne et les moyens qu'elle entend mettre en œuvre pour atteindre ses objectifs. Le ministre y précise ses engagements budgétaires pour les années 2000-2001 à 2002-2003. C'est à partir de ce contrat que se fera le suivi de l'atteinte des objectifs convenus.

Le contrat traite de la réussite, de l'offre de formation, de l'efficience dans la gestion, de la productivité du personnel et de l'équilibre budgétaire. À l'égard de ces éléments, l'université fait état de la situation et se fixe des objectifs.

Le contrat engage l'université et le ministre. En annexe se trouve le document préparé par l'université et adopté par son conseil d'administration. C'est sur la base de ce document que le présent contrat, qui seul engage les parties, a été établi.

LES ENGAGEMENTS DE L'UNIVERSITÉ

Soutien aux étudiants et réussite

L'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) accueille chaque année quelque 1 000 nouveaux étudiants et étudiantes à temps plein au premier cycle. Les dossiers scolaires de nombre d'entre eux comportent des faiblesses. En effet, la cote « R » des nouveaux étudiants et étudiantes est parmi les plus faibles du réseau universitaire. Le taux de diplomation de l'UQAC s'en ressent. On estime que 63,4 % des étudiantes et des étudiants à temps plein nouvellement inscrits au baccalauréat en 1994 ont obtenu leur diplôme après cinq ans. Quelques secteurs d'études présentent des situations particulièrement difficiles, notamment les arts, avec un taux de 35,1 %, les sciences appliquées, avec 46,3 % et les lettres, avec 51,7 %.

L'UQAC entend corriger cette situation. Globalement, elle augmentera le taux de diplomation au baccalauréat (temps plein) de 16 points de pourcentage pour le porter à 80 % en 2009-2010. Elle vise 72 % de diplomation en 2003-2004 et 76 % en 2005-2006. Elle accordera une attention toute particulière au secteur des sciences appliquées ainsi qu'à ceux des arts et des lettres. À terme, soit en 2009-2010, aucun secteur de formation ne présentera un taux de diplomation inférieur à 70 %.

TAUX DE DIPLOMATION AU BACCALAURÉAT (par cohorte, six ans plus tard) en %

Secteurs	1999-2000	2003-2004	2005-2006	2009-2010
Sciences santé	66,7	72,0	78,0	82,0
Sciences pures	64,1	70,0	76,0	81,0
Sciences appliquées	46,3	56,0	64,0	70,0
Sciences humaines	62,1	72,0	77,0	80,0
Lettres	51,7	62,0	67,0	72,0
Éducation	78,3	80,0	83,0	86,0
Administration	62,7	72,0	77,0	81,0
Arts	35,1	59,0	66,0	72,0
Global	63,4	72,0	76,0	80,0

Pour atteindre l'objectif qu'elle s'est fixé, l'UQAC maintiendra les mesures déjà adoptées et développera en outre de nouvelles stratégies et ressources d'intervention visant d'abord la première année, et surtout le premier trimestre, comprenant :

- la mise en place d'un programme de tutorat par cohorte : un enseignant sera chargé spécifiquement d'encadrer les étudiantes et étudiants d'une cohorte et de travailler en collaboration avec la direction de module;
- le recrutement, la formation et la supervision de marraines et de parrains sélectionnés parmi les étudiantes et étudiants de la maîtrise ou les sortantes et les sortants du même domaine d'études, en vue d'aider les nouveaux étudiants et étudiantes par un tutorat en première année, surtout au premier trimestre;
- le dépistage des abandons potentiels et la prévention :
 - lors de l'évaluation de la mi-trimestre, rencontre par la tutrice ou le tuteur des étudiantes et étudiants qui éprouvent des difficultés pour déterminer les problèmes et les mécanismes d'aide (matières difficiles, méthodes de travail, etc.);
 - élaboration des instruments nécessaires au monitorat des nouveaux étudiants et étudiantes;
 - surveillance étroite des abandons et des annulations de cours qui ne seront autorisés qu'à la suite d'une rencontre avec la direction de module ou avec la tutrice ou le tuteur;
 - aide supplémentaire dans les cours jugés difficiles et à taux d'échec élevé;
 - services-conseils sociopédagogiques s'adressant tant aux étudiantes et étudiants qu'au personnel enseignant.

Afin de rencontrer son objectif d'offrir 60 % des activités par des professeurs et des professeures, l'UQAC devrait procéder à l'embauche de 9 nouveaux professeurs dans les prochaines années. En outre, elle continuera de viser le renouvellement des ressources dans les secteurs porteurs (sciences de l'éducation, informatique, sciences infirmières) tout en maintenant un minimum d'effectifs pour l'ensemble des disciplines offertes.

Aux cycles supérieurs, l'UQAC entend :

- augmenter, à la maîtrise d'ici 2002-2003, le taux de diplomation global de 48 % à 53 %;
- augmenter de 10 points de pourcentage le taux de diplomation à la maîtrise pour les secteurs de l'éducation (à 38 % en 2002-2003) et des sciences de l'administration (à 47 % en 2002-2003);
- maintenir et consolider le taux de diplomation à la maîtrise dans les secteurs des sciences pures et appliquées et des lettres;
- mettre en place les mécanismes propres à augmenter le soutien financier (bourses) aux étudiantes et étudiants de 2^e et 3^e cycles, particulièrement dans les secteurs des sciences humaines et sociales.

En outre, constatant un problème de persévérance chez ses étudiantes et étudiants autochtones, l'UQAC visera non seulement à augmenter leur nombre mais aussi à améliorer de 5 points de pourcentage leur taux de réussite, d'ici 2003-2004, notamment en réduisant l'abandon en première année.

L'atteinte des objectifs convenus et les mesures afférentes ne devront, d'aucune façon, avoir pour effet de mettre en cause les exigences de qualité de l'établissement.

Offre de formation

L'UQAC offre quelque 38 programmes de baccalauréat dont 29 spécialisés et 9 composés d'une majeure et d'une mineure. Elle offre également, au 1^{er} cycle, une quarantaine de programmes conduisant à l'obtention d'un certificat. Aux cycles supérieurs, elle offre une douzaine de programmes de maîtrise, deux de diplôme de deuxième cycle, trois de doctorat, auxquels 10 % de son effectif étudiant est inscrit.

La majorité des programmes offerts sont peu fréquentés. Les deux tiers des programmes de baccalauréat, qu'ils soient d'une durée de trois ou quatre ans, comptent au total moins de 60 EEETP pour l'ensemble du programme. De plus, 80 % des étudiantes et étudiants se retrouvent dans 37 % des programmes.

L'effectif étudiant de l'UQAC a diminué rapidement. De 4 668 EEETP qu'il était en 1993-1994, il est de 4 000 aujourd'hui. Signalons qu'en l'espace de treize ans, soit de 1986 à 1999, la population à laquelle s'adressent normalement les services

de formation initiale de l'UQAC, celle des 20-24 ans du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord, a décliné respectivement de près de 16 % et de 26,5 %.

Pour faire face à cette situation et continuer d'offrir un service diversifié à sa population, l'UQAC a opté résolument pour la flexibilité dans sa programmation. Elle transforme ses programmes spécialisés en programmes avec majeure et mineure et instaure des blocs de cours hors programme, de même que des cours qui sont partagés par plusieurs programmes.

Pour mieux répondre aux besoins de la région, l'UQAC planifie la mise en œuvre de plusieurs nouveaux programmes. Elle entend, notamment, élaborer des programmes de baccalauréat en sciences infirmières, volet formation initiale, de baccalauréat en enseignement technologique et professionnel, de baccalauréat en informatique, de baccalauréat comportant une composante avec une majeure en promotion de la santé et de baccalauréat en intégration sociocommunautaire et professionnelle.

En outre, l'UQAC entend créer une maîtrise conjointe en sciences infirmières, un DESS en éco-conseil, un doctorat conjoint en études littéraires. Par ailleurs, elle étudie la possibilité de la mise en œuvre d'un doctorat en informatique.

L'Université prévoit que son effectif étudiant à la maîtrise et au doctorat passera de 250 à 260 EEETP, en 2002-2003.

Enfin, l'UQAC est à organiser une série de cheminements harmonisés DEC-BAC avec les établissements d'enseignement collégial de la région. Elle prévoit en implanter cinq en 2000-2001 et deux autres en 2001-2002 et 2002-2003, respectivement. L'effectif étudiant provenant des DEC techniques passera ainsi de 40 EEETP en 2001-2002 à 50 en 2002-2003.

Une université efficiente

La planification du développement de l'Université doit prendre en compte la situation démographique de la région et la baisse de clientèle de 14 % depuis 1993-1994. Le nombre de professeures et professeurs n'a pas suivi exactement la même trajectoire, puisqu'il a été réduit de 11 %.

L'UQAC s'est engagée dans un plan de développement de l'efficacité dans l'enseignement. Elle s'est notamment donné pour règle que tous ses programmes de baccalauréat spécialisé comprennent au moins 15 unités de cours hors du champ disciplinaire principal. Par cette mesure et celles énumérées

précédemment, l'UQAC entend réduire de 6 % la banque de cours d'ici 2003, c'est-à-dire en supprimer 78 sur 1 297.

Huit programmes de baccalauréat ont accueilli au total moins de 40 étudiantes ou étudiants (en équivalence au temps plein) au cours des cinq dernières années. Il s'agit des programmes de baccalauréat en chimie, en enseignement technologique et professionnel, en génie géologique, en géologie, en langues modernes, en linguistique, en physique et en théologie.

L'UQAC s'engage à atteindre un total d'au moins 10 étudiantes ou étudiants en équivalence au temps plein à la maîtrise et de 5 au doctorat. Au cours des cinq dernières années, 5 programmes de maîtrise ont eu une moyenne annuelle de moins de 10 EEETP, à savoir la maîtrise en arts (9,68 EEETP), la maîtrise en gestion de projet (8,69 EEETP), la maîtrise en linguistique (5,86 EEETP), la maîtrise en médecine expérimentale (5,63 EEETP) et la maîtrise en sciences de la terre (7,51 EEETP).

Comme mesure pédagogique et d'efficience, il a été décidé de limiter à 18 crédits la scolarité des programmes de maîtrise de recherche. Cette mesure est conforme à la politique de l'Université du Québec et à des pratiques généralisées dans le système universitaire.

Quant aux programmes de 3^e cycle, seul le doctorat en éducation, offert en association avec les autres établissements à vocation générale de l'Université du Québec, n'a pas franchi la barre des 5 EEETP au cours des cinq dernières années (4,81 EEETP).

Une série de mesures ont été définies pour améliorer la situation. Par exemple, les admissions dans les programmes de baccalauréat spécialisé seront suspendues lorsqu'il s'avérera impossible de les harmoniser complètement avec les composantes « majeures » correspondantes, à moins que leur offre ne se fasse à coût nul. Pour leur part, les programmes de maîtrise et de doctorat affichant un faible effectif étudiant feront l'objet d'une surveillance.

Le nombre moyen d'étudiantes et d'étudiants par cours se situe à 25,03 en 1999-2000. L'UQAC compte porter ce taux à 27 en 2002-2003, grâce à la rationalisation de sa banque de cours, au partage de cours entre programmes et à l'offre de programmes moins spécialisés. Cette moyenne d'étudiantes ou d'étudiants par groupe-cours en 2002-2003 devrait permettre une réduction de 80 activités d'enseignement, par rapport à 1999-2000.

Par ailleurs, si l'UQAC entend faire passer de 56 % à 60 % la proportion de cours donnés par des professeures et professeurs réguliers, elle maintiendra le nombre moyen de cours donnés par ces professeures et professeurs au niveau actuel.

Les moyens de mesurer la tâche professorale doivent toutefois être améliorés pour l'ensemble des universités québécoises et, dans ce contexte, l'UQAC s'engage à collaborer avec le Ministère en ce domaine.

Concernant la recherche scientifique, l'UQAC, avec ses 89 357 \$ en octrois de recherche par professeur-chercheur subventionné, atteint déjà un résultat remarquable, compte tenu de sa taille et de sa vocation. Elle vise néanmoins une augmentation de 350 000 \$ par année des octrois de recherche d'ici 2003. Ceux-ci devraient alors dépasser 10 000 000 \$.

Par contre, sur le plan des publications, l'UQAC n'atteint pas le niveau des universités de sa catégorie. Elle attribue ce résultat au fait que les sources de financement de la recherche à l'UQAC sont majoritairement étrangères aux circuits habituels de soutien de la recherche universitaire, soit les organismes subventionnaires gouvernementaux. L'UQAC entend accroître le nombre de ses publications scientifiques.

Enfin, le coût de la gestion à l'UQAC représente 10 % du budget, ce qui correspond sensiblement à la moyenne québécoise. L'Université entend maintenir le montant des dépenses d'administration au niveau actuel, ce qui implique une diminution relative.

Équilibre budgétaire

L'UQAC atteindra l'équilibre budgétaire au terme de l'année 2003-2004, comme le montre le tableau qui suit.

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

PLAN D'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

	<u>2000-2001</u>	<u>2001-2002</u>	<u>2002-2003</u>	<u>2003-2004</u>
REVENUS				
Subvention du MEQ	37 810 900	38 893 200	40 727 200	40 727 200
Frais de scolarité	6 886 000	6 886 000	6 886 000	6 886 000
Autres revenus	4 051 100	4 068 800	4 034 800	4 034 800
	<u>48 748 000</u>	<u>49 848 000</u>	<u>51 648 000</u>	<u>51 648 000</u>
DÉPENSES				
Salaires et avantages sociaux	41 208 000	41 368 000	41 528 000	41 528 000
Congé de prime	(1 700 000)	(1 700 000)		
Reconfiguration de l'offre des programmes		(292 500)	(650 000)	(850 000)
Autres mesures d'efficience	(100 000)	(407 500)	(850 000)	(1 150 000)
Autres dépenses récurrentes	11 130 000	11 970 000	12 110 000	12 110 000
Autres dépenses non récurrentes	500 000	500 000		
	<u>51 038 000</u>	<u>51 438 000</u>	<u>52 138 000</u>	<u>51 638 000</u>
DÉFICIT DE LA PÉRIODE	<u>(2 290 000)</u>	<u>(1 590 000)</u>	<u>(490 000)</u>	<u>10 000</u>
SOLDE DE FONDS	<u>(9 766 000)</u>	<u>(11 356 000)</u>	<u>(11 846 000)</u>	<u>(11 836 000)</u>

Plan de réinvestissement de l'Université

Compte tenu des orientations et engagements présentés précédemment, l'Université et le Ministère s'entendent sur les priorités du budget de réinvestissement préparé et présenté par l'Université (voir le tableau qui suit).

Dépenses relatives au réinvestissement			
2000-2001 à 2002-2003			
	2000-2001	2001-2002	2002-2003
	En milliers de dollars		
<i>Renouvellement, recrutement et rétention du corps professoral et autres personnels</i>	285,0	445,0	605,0
<i>Augmentation des activités d'encadrement, amélioration de la réussite, rationalisation et développement</i>	500,0	500,0	-
<i>Soutien au financement des activités du Centre d'études amérindiennes, des secteurs de formation en plein air et d'enseignement/recherche Simoncouche</i>	450,0	450,0	450,0
<i>Médiatisation de l'enseignement</i>	250,0	250,0	250,0
<i>Développement de la recherche</i>	100,0	200,0	300,0
<i>Soutien au financement de projets régionaux de recherche en partenariat avec le milieu</i>	1 000,0	1 000,0	1 000,0
<i>Développement institutionnel (implantation de 9 programmes de DEC-BAC; révision de 8 programmes de bacc. et implantation des majeures /mineures; consolidation de la formation continue et de l'éducation des adultes; support aux activités de recrutement et consolidation des programmes de maîtrise; redéploiement des effectifs professoraux)</i>	1 225,0	2 047,3	4 121,3
<i>Amélioration des ressources de la bibliothèque et des ressources informatisées pour les étudiants</i>	303,0	303,0	303,0
<i>Stratégies d'insertion des diplômés à la vie professionnelle</i>	246,5	246,5	246,5
<i>Soutien aux stages dans la formation des maîtres</i>	337,1	337,1	337,1
<i>Bourses pour études à l'extérieur du Québec</i>	240,0	240,0	240,0
TOTAL	4 936,6	6 018,9	7 852,9

Choix stratégiques de développement

Le premier choix stratégique de l'UQAC est de répondre aux besoins des populations réparties sur le territoire qu'elle dessert.

En recherche, outre les six créneaux d'excellence existants (aluminium, forêt boréale, ressources minérales, ingénierie du givrage, génétique des populations humaines, développement régional), l'UQAC compte définir quatre nouveaux créneaux d'excellence, l'un dans le secteur des sciences pures et appliquées (recherche en technologies de l'information et de la communication) et les trois autres dans le secteur des sciences humaines et sociales (recherche-action sur les pratiques éducatives, recherches amérindiennes, analyse du discours et recherche artistique interdisciplinaire).

L'UQAC a également choisi d'établir un lien plus organique avec les cégeps de la région en matière de formation professionnelle continue. Elle a déjà mis en œuvre un programme harmonisé DEC-BAC en informatique de gestion avec le cégep de Chicoutimi et compte ajouter neuf autres programmes harmonisés d'ici 2002-2003.

LES ENGAGEMENTS DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

Le Ministère soutiendra l'Université du Québec à Chicoutimi dans la réalisation de ses projets et des engagements qu'elle prend dans le présent contrat de performance. À cette fin, comme l'illustre le tableau ci-dessous, l'Université du Québec à Chicoutimi pourra disposer d'un réinvestissement général et spécifique totalisant 18,8 M\$ au cours de la période 2000-2001 à 2002-2003 dans le cadre de l'application de la Politique de financement des universités. À compter de l'année 2001-2002, l'octroi des sommes prévues sera conditionnel à l'atteinte des résultats convenus.

Université du Québec à Chicoutimi	Année universitaire 2000-2001	Année universitaire 2001-2002	Année universitaire 2002-2003	Total 2000-2003
<i>En milliers de dollars</i>				
Réinvestissement dans la subvention de base par rapport à la subvention 2000-2001 selon la nouvelle formule	1 267,7	2 350,0	4 684,0	8 301,7
Majoration du facteur «taille»	300,0	300,0	300,0	900,0
Soutien à la recherche en partenariats liés au développement régional.	1 000,0	1 000,0	1 000,0	3 000,0
Subventions spécifiques:				
Majoration de l'ajustement relatif aux grades	41,5	41,5	41,5	124,5
Soutien aux NTIC	303,0	303,0	303,0	909,0
Soutien à l'insertion professionnelle	246,5	246,5	246,5	739,5
Soutien à la formation initiale du personnel enseignant	337,1	337,1	337,1	1 011,3
Bourses pour études à l'extérieur du Québec	240,8	240,8	240,8	722,4
Soutien à certains programmes particuliers de formation	700,0	700,0	700,0	2 100,0
Soutien à la consolidation de l'offre de formation	500,0	500,0	-	1 000,0
TOTAL	4 936,6	6 018,9	7 852,9	18 808,4

Les sommes précisées dans le tableau qui précède sont établies sous réserve des crédits votés annuellement par l'Assemblée nationale et du respect par l'Université des dispositions prévues dans les règles budgétaires annuelles, et sous réserve également de la variation des paramètres propres à chaque établissement universitaire (l'effectif étudiant et les superficies reconnues aux fins de financement influencent la part du réinvestissement accordée à chaque université). Ces sommes sont aussi établies sous réserve des modifications qui seront apportées à la suite des travaux mentionnés dans la nouvelle politique de financement.

Une somme récurrente de 2,0 M\$ est d'abord allouée à la majoration du facteur «taille» (0,3 M\$), au soutien à la recherche en partenariats liés au développement régional notamment dans les secteurs de la forêt et de l'aluminium (1,0 M\$), au soutien à la formation au Centre d'études amérindiennes (0,23 M\$), au secteur des études en plein air et d'enseignement/recherche Simoncouche (0,22M\$) et à la médiatisation de l'enseignement (0,25 M\$).

Une subvention non-récurrente de 1,0 M\$ est aussi allouée pour soutenir la consolidation de l'offre de formation.

En plus des sommes provenant du réinvestissement détaillé dans le tableau qui précède, la nouvelle formule de financement fait en sorte que la subvention de l'Université du Québec à Chicoutimi est augmentée de 2,7 M\$ par année, par rapport à celle qui aurait été accordée à partir de la formule antérieure.

La mise en œuvre de la Politique québécoise de financement des universités, la formule d'allocation des ressources financières que cette politique établit et la conclusion du contrat de performance constituent des changements profonds et porteurs dans les relations qu'entretiennent le ministère de l'Éducation et les universités.

Plus qu'un moyen de suivi, le contrat de performance se veut d'abord un instrument moderne de dialogue continu et de partenariat qui engage l'Université et le Ministère à l'égard du développement de l'enseignement supérieur.

Signé à Chicoutimi le 20 mars 2001

Le ministre d'État à l'Éducation
et à la Jeunesse

Le président du conseil d'administration
et recteur de l'Université du Québec
à Chicoutimi

FRANÇOIS LEGAULT

BERNARD ANGERS

Le président de l'Université du Québec

PIERRE LUCIER